



GUIDE DE LECTURE

Toutes les clés pour bien **comprendre**
votre **Relevé de Situation**



ECUREUIL VIE
CAISSE D'ÉPARGNE

L'essentiel de votre contrat

Nom de votre
contrat

Dates clés et
caractéristiques
principales
du contrat

Taux appliqués
au support en euros
de votre contrat

Valeur
de votre contrat
à la date du relevé

NUANCES PRIVILÈGE

RELEVÉ ANNUEL DE VOTRE ADHÉSION
AU 31 DÉCEMBRE 0000

■ CAISSE D'ÉPARGNE RÉGION

Votre agence : 000

Pour toute question concernant ce document, merci de
rappeler les références ci-dessous à votre conseiller Caisse
d'Épargne.

■ Votre référence client : 0000000000

Numéro de votre adhésion : 000 000000 00

■ ADHÉRENT(E)

MME Nom Prénom

Né(e) le JJ/MM/AAAA

Nous vous conseillons de conserver ce document pendant toute la durée de votre adhésion.

<

Pour toute opération sur votre contrat, nous vous prions de vous adresser à votre chargé d'affaire de la Caisse d'Épargne pour vérifier qu'elle correspond bien à votre situation.

(1) Ce montant correspond à la valeur de rachat et s'entend hors prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la fiscalité en vigueur au moment de la sortie du contrat, mais après déduction des frais sur encours et des prélèvements sociaux annuels sur le(s) support(s) en euro et éventuelles commissions de rachat des supports.

(2) Ce montant est diminué des frais sur cotisations.

(3) Le rachat vous permet de vous faire rembourser tout ou partie du capital. Les intérêts et/ou plus values sont soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux en vigueur. Le rachat total met fin à l'adhésion.

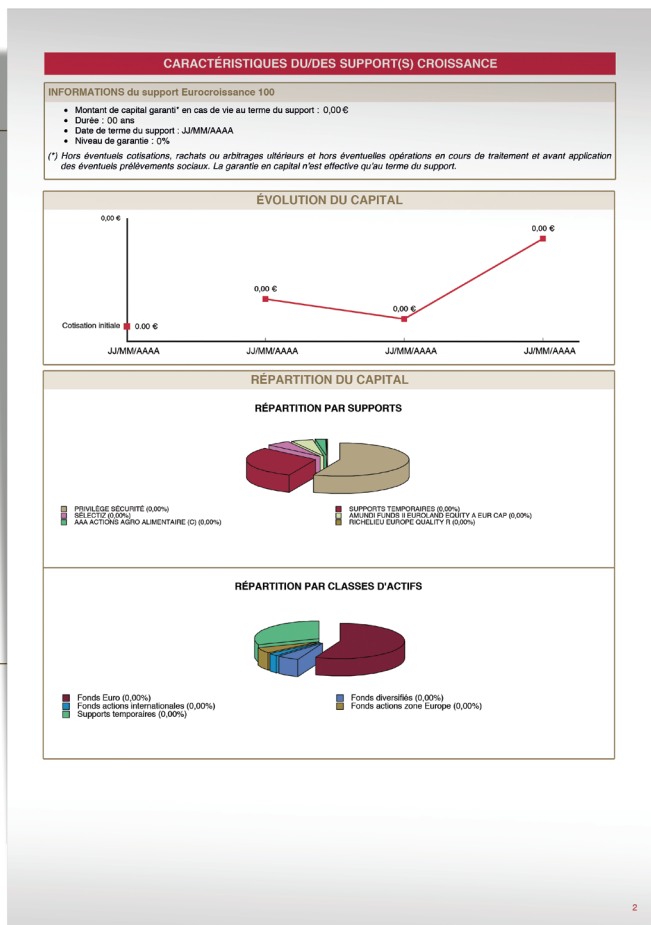


Si vous désirez obtenir davantage
de détails sur un terme à caractère
financier, consultez le **lexique ci-après**.

L'essentiel de votre contrat (suite)

Dates clés
et caractéristiques du
support Croissance
(uniquement pour
Nuances Plus et
Nuances Privilège)

Classification de votre
capital par classes
d'actifs (uniquement
pour les contrats
Nuances Privilège)



Graphique illustrant l'évolution de votre contrat (si ancienneté suffisante) depuis le versement initial (à apprécier sur la durée et en fonction des opérations réalisées)

Répartition de votre capital par supports détenus



Si vous désirez obtenir davantage de détails sur un terme à caractère financier, consultez le **lexique ci-après**.

Le détail de votre contrat par supports

VALEUR DE VOTRE ADHÉSION AU JJ/MM/AAAA												
TOTAL ADHÉSION		0,00 €										
Ce montant correspond à la valeur de rachat de votre adhésion à la date mentionnée, hors prélèvements fiscaux et sociaux et éventuelles commissions de rachat des supports.												
SUPPORT EN EUROS												
	Valeur du support		dont Revalorisation		Montant des prélèvements sociaux réalisés en 0000							
Privilège Sécurité	0,00 €											
TOTAL	0,00 €		0,00 €		0,00 €							
En cas de sortie en cours d'année, la revalorisation de votre support Privilège Sécurité sera conforme à votre notice.												
SUPPORT(S) CROISSANCE												
VALEUR DE RACHAT du support Eurocroissance 100												
	Nombre de parts	Valeur de la part	Valeur de rachat									
Provision mathématique		Sans objet	0,00 €									
Provision de diversification	0,00	0,00 €	0,00€									
Total pour ce support			0,00 €									
Les montants investis sur le support Croissance ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers et de la variation du taux d'actualisation. Ainsi, l'assureur ne peut s'engager sur le nombre de parts de provision de diversification, mais uniquement sur une valeur minimale de ces parts.												
SUPPORT Eurocroissance 100												
	Montant au JJ/MM/AAAA	+	Sommes investies	-	Sommes désinvesties	+/-	Actualisation* + Revalorisation =	Montant au JJ/MM/AAAA	Capital garanti au terme au JJ/MM/AAAA			
Provision mathématique	0,00 €		0,00 €		0,00€		0,00 €	0,00€	0,00€			
	Nombre de parts au JJ/MM/AAAA	+	Nombre de parts investies	-	Nombre de parts désinvesties	+	Nombre de parts attribuées	-	Frais de garantie plancher en nombre de parts	=	Nombre de parts au JJ/MM/AAAA	Montant des frais de garantie plancher prélevés au JJ/MM/AAAA
Provision de diversification	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00€
L'assureur ne peut s'engager sur un nombre de parts de provision de diversification mais uniquement sur une valeur minimale de ces parts. (*) Le support croissance est sujet à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et de la variation du taux d'actualisation.												
ÉVOLUTION de votre support Eurocroissance 100												
Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la valeur de la part de provision de diversification sur les 5 dernières années.												
	Entre le 31/12/A-1 et le 31/12/A		Entre le 31/12/A-2 et le 31/12/A-1		Entre le 31/12/A-3 et le 31/12/A-2		Entre le 31/12/A-4 et le 31/12/A-3		Entre le 31/12/A-5 et le 31/12/A-4			
Évolution de la valeur de la part en %*	0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%	
*Ces pourcentages s'entendent nets de frais de gestion.												
Le tableau ci-dessous indique le capital garanti au terme et le nombre de parts de provision de diversification de votre support sur les 5 dernières années.												
	31/12/A	31/12/A-1	31/12/A-2	31/12/A-3	31/12/A-4	31/12/A-5						
Capital garanti au terme	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Nombre de parts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						

3



Vous est indiquée ici la **valeur de votre contrat détaillée selon les supports choisis** (euros, croissance, unités de compte permanents et temporaires).



Si vous désirez obtenir davantage de détails sur un terme à caractère financier, consultez le **lexique ci-après**.

Le détail de votre contrat par supports (suite)

SUPPORTS PERMANENTS EN UNITÉS DE COMPTE

	Nombre d'unités de compte	Valeur de l'unité de compte ^a	= Valeur du support	Montant des frais de gestion prélevés en AAAA	Évolution depuis la 1 ^{ère} date d'acquisition	1 an
FR0000000000 AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE (3)	0,0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-0,00%	-0,00%
LU0000000000 AMUNDI FUNDS 1 EUROLAND EQUITY A EUR CAP	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-0,00%	-0,00%
FR0000000000 RICHELIEU EUROPE QUALITY R	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-0,00%	-0,00%
FR0000000000 SELECTIZ	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-0,00%	-
Total			0,00 €			

^a Ce montant tient compte des éventuels droits d'entrée propres aux supports.

Les performances brutes des supports en unités de compte depuis la 1^{ère} date d'acquisition et depuis 1 an, sont calculées hors dividendes et hors frais de gestion du contrat d'assurance vie.

Les performances du support Assur Immeuble depuis la 1^{ère} date d'acquisition et depuis un an, tiennent compte des dividendes.

SUPPORTS TEMPORAIRES EN UNITÉS DE COMPTE ⁽⁴⁾

FR0000000000 FCP EAE 100 DEC 2021	0,00	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,00%	-0,00%
FR0000000000 FCP EUROSTRAL 90 MAI 23	0,00	0,000 €	0,000 €	0,000 €	-0,00%	-0,00%
FR0000000000 HELIOS SEPTEMBRE 2028	0,00	0,000 €	0,000 €	0,000 €	-0,00%	-
FR0000000000 PETILLANCE 3	0,00	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,00%	-0,00%
Total			0,00 €			

⁽⁴⁾ Certains supports temporaires en unités de compte bénéficient d'une garantie à l'échéance conformément au document décrivant les caractéristiques principales du support qui vous a été remis.

Nous vous rappelons que les valeurs des parts évoluent à la hausse comme à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers.



Retrouvez également **la performance depuis la 1^{ère} date d'acquisition** de vos supports permanents **en unités de compte**.



Si vous désirez obtenir davantage de détails sur un terme à caractère financier, consultez le **lexique ci-après**.

Année 0000 COMPLÉMENT D'INFORMATION AU CONTRAT NUANCES PRIVILÈGE

SUPPORTS PERMANENTS EN UNITÉS DE COMPTE

Code ISIN et nom du support	Taux des frais courants prélevés par le support (TTC) à la dernière date de clôture	Performance du support depuis le JJMM/AAAA	Indice de référence DNR (Dividendes nets réinvestis, libellés en euros)	Performance de l'indice de référence depuis le JJMM/AAAA
FR0000000000 AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE (C)	0,00%	-0,00%	MSCI Europe	-0,00%
LU0000000000 AMUNDI FUNDS II EUROLAND EQUITY A EUR CAP	0,00%	-0,00%	MSCI EMU	-0,00%
FR0000000000 RICHELIEU EUROPE QUALITY R	0,00%	-0,00%	Stoxx Europe 50 Return Eur	-0,00%
FR0000000000 Sselectz	0,00%	-0,00%	EONIA capitalisé	-0,00%

Les performances sont calculées dividendes nets inclus, nets de frais de gestion propres à l'OPC et hors frais sur encours liés au contrat.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les indices de référence sont des repères sectoriels/géographiques pour la(les) classe(s) d'actifs investis, à des fins de mesure et comparaison des performances des supports d'investissement. La performance des supports peut toutefois s'écarter de celle de ces indices en fonction de décisions de gestion des gérants des supports.
(Sources : Europerformance - a SIX company et Morningstar).

SUPPORTS TEMPORAIRES EN UNITÉS DE COMPTE

Code ISIN et nom du support	Taux des frais courants prélevés par le support (TTC) à la dernière date de clôture	Date d'échéance principale du support
FR0000000000 FCPEAE 100 DEC 2021	0,00%	JJMM/AAAA
FR0000000000 FCPEURCOSTRAL 90 MAI 23	0,00%	JJMM/AAAA
FR0000000000 HELIOS Septembre 2028	-	JJMM/AAAA
FR0000000000 PETILLANCE 3	0%	JJMM/AAAA

MODIFICATIONS INTERVENUES SUR LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE AU COURS DE L'EXERCICE

Code ISIN et nom du support	Modifications intervenues
LU0000000000 AMUNDI FUNDS II EUROLAND EQUITY A EUR CAP	JJMM/AAAA - Changement de nom ancienement : Pioneer Euroland Eq A Eur Cap JJMM/AAAA - Changement de gestionnaire qui est désormais Amundi Asset Management SA contre ancienement Pioneer Asset Management Sa

Pour plus de détail sur ces modifications vous pouvez vous référer au nouveau Document d'Information clé pour l'investisseur - DICI - du fonds disponible sur le site de l'asset manager.

Le taux de prélèvements sociaux (en cas de domiciliation fiscale en France, hors cadre de l'épargne handicap et hors cadre fiscal PEP) est de 0,00% (taux en vigueur au JJMM/AAAA).



Chaque année vous sont communiquées ici **les informations réglementaires complémentaires** concernant les supports en unités de compte que vous détenez (modifications significatives, taux de frais et performances des indices de référence).



Si vous désirez obtenir davantage de détails sur un terme à caractère financier, consultez le **lexique ci-après**.

IMPORTANT : pour les rachats planifiés et/ou revenus, il est possible de demander une dispense du prélèvement fiscal qui s'applique aux produits (intérêts et plus-values) perçus au titre des primes versées à compter du 27 septembre 2017. Cette demande de dispense du prélèvement fiscal doit contenir une attestation sur l'honneur indiquant que les conditions définies par la loi sont remplies, à savoir que le revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer fiscal indiqué sur le dernier avis d'imposition est :

- inférieur à 25 000 euros si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf,
- inférieur à 50 000 euros si vous êtes soumis à une imposition commune.

Cette demande de dispense doit impérativement parvenir auprès de votre conseiller avant la fin du mois de novembre de l'année précédant le versement des produits. Pour bénéficier de cette dispense sur les revenus perçus chaque année, cette attestation devra être renouvelée et parvenir auprès de votre conseiller au plus tard le 30 novembre de chaque année dès lors que les conditions définies par la loi sont toujours remplies.

En cas de demande tardive, aucun remboursement de prélèvement fiscal déjà payé sur les produits versés ne sera effectué par CNP Assurances. Le prélèvement fiscal s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué par l'administration fiscale sous forme de crédit d'impôt.

Retrouvez dorénavant en version dématérialisée l'intégralité des performances des supports en unités de compte de votre contrat ainsi qu'un guide de lecture pour vous aider dans la compréhension de votre relevé sur le site www.cnp.fr/ParticulierQuestions-Reponses

En flashant le code ci-contre ou en vous connectant directement sur le site www.cnp.fr/ParticulierInformation-reglementee, retrouvez les évolutions réglementaires liées à la vie des contrats des assurés.



CNP ASSURANCES : Société anonyme au capital de 696 818 477 euros entièrement libérée - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15 - 341 737 062 RCS Paris

Entreprise régie par le code des assurances

CNP Assurances agit en faveur d'un développement durable. Conformément à son adhésion au Pacte mondial de l'ONU, elle intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de ses actifs. Pour en savoir plus : www.cnp.fr

www.cnpassurances.com



Si vous désirez obtenir davantage de détails sur un terme à caractère financier, consultez le **lexique ci-après**.



Toutes les clés pour bien comprendre votre relevé de situation...

Votre relevé de situation vous permet de suivre en toute transparence l'actualité de votre adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L.132-22 du Code des assurances, il vous rappelle les caractéristiques principales de votre contrat ainsi que les opérations et résultats enregistrés sur la période écoulée.

Ce guide est destiné à décrypter la lecture de votre relevé de situation. Chacune des pages y est représentée et commentée. Un lexique vous permet, en sus, de mieux comprendre les termes utilisés dans votre relevé.

Votre conseiller est à votre disposition pour vous apporter toutes les informations utiles à la gestion de votre adhésion.

| Lexique

Capital garanti au terme

Chaque support croissance comporte une garantie partielle ou intégrale en capital à son terme. Cette garantie est exprimée en pourcentage des sommes versées nettes de frais sur versement.

Cotisations régulières

Ce sont des sommes versées sur l'adhésion avec un montant et une périodicité déterminés par vous.

Date d'avenant de transformation croissance

Date à laquelle vous avez signé votre avenant de transformation croissance permettant d'accéder aux supports croissance.

Date de conclusion de l'adhésion

Date à laquelle vous avez signé votre proposition d'assurance valant certificat d'adhésion ou certificat d'adhésion.

Date de terme de votre adhésion

La date de terme de votre adhésion est égale à la date de conclusion de l'adhésion, augmentée de la durée d'adhésion que vous avez fixée.

Date d'échéance du support croissance

La date de première demande d'investissement sur un support croissance détermine la date d'échéance à laquelle le capital sur ce support est garanti partiellement ou intégralement en fonction de la durée du support.

Date de valorisation

Date retenue pour le calcul de la valeur des supports en unités de compte et date à laquelle le support en euros commence à produire des intérêts.

Dimension (option possible uniquement sur les contrats Nuances Plus, Nuances 3D et Nuances Grenadine)

Votre contrat vous propose différents modes de gestion en fonction de vos projets :

- Dans la dimension Liberté, c'est vous qui pilotez et choisissez les supports
- Dans la Dimension Horizon, vous déléguez à l'assureur la gestion de votre adhésion. Celle-ci évoluera de dynamique à prudente.
- Dans la Dimension Garantie, une partie des fonds de votre contrat est investie automatiquement sur le support en euros Assur Euros ; vous gérez le reste selon vos choix.

| Lexique (suite)

Frais de garantie plancher

Le coût de la garantie plancher est inclus dans les frais de gestion annuels pour le support en euros, les supports croissance et les supports en unités de compte permanents. Pour les supports croissance, le coût de la garantie plancher en cas de décès sera prélevé en nombre de parts de provision de diversification et sera indiqué dans chaque relevé de situation.

Frais de gestion annuels

Frais annuels prélevés par l'assureur pour le fonctionnement de votre contrat d'assurance vie. Leurs taux maximum sont définis dans la notice de votre contrat. Dans votre relevé, pour le support en euros, les frais sont indiqués en pourcentage et prélevés annuellement*. Pour les supports en unités de compte les frais sont prélevés annuellement* et indiqués en nombre d'unités de compte et en montant.

* trimestriellement pour Nuances Privilège

Information Loi de Sécurité Financière

Loi promulguée en France le 1^{er} août 2003 et mise en place en juin 2004, visant à protéger vos droits en détaillant les informations relatives (modifications significatives et taux de frais réels de vos supports ainsi que l'indice de référence du support) à votre contrat d'assurance vie que l'assureur doit transmettre (données intégrées dans Nuances Privilège et dans un asile annexé au BS pour les autres contrats multisupports).

Option (uniquement pour Nuances Plus et Nuances Privilège)

L'option vous permet d'affiner la gestion de votre contrat grâce à des arbitrages automatiques.

- L'option Sécurisation transfère chaque trimestre les plus-values réalisées sur les supports en unités de compte vers le support en euros.
- L'option Optimisation transfère les intérêts produits par le support en euros vers les supports en unités de compte de votre choix.

- L'option Investissement Progressif investit progressivement une partie ou la totalité du support en euros vers un ou plusieurs supports en unités de compte en fonction d'une durée et d'une périodicité choisies.
- L'option Stop Loss Max fixe un pourcentage de baisse maximum pour vos unités de compte (10% ou plus). Si la moins-value atteint ce seuil, les sommes placées sur ces supports sont vendues et définitivement sécurisées sur le support en euros.

Provision de diversification des supports croissance

La provision de diversification, exprimée en nombre de parts, permet de rechercher des perspectives de performance. Elle évolue à la baisse ou à la hausse selon l'évolution des marchés financiers.

Provision mathématique des supports croissance

La provision mathématique exprimée en euros représente la valeur actualisée du capital garanti par l'assureur au terme du support. Avant le terme, cette provision peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du taux d'actualisation.

Rachat

Opération permettant à l'adhérent de se faire rembourser tout ou partie de la valeur de l'adhésion. Le rachat total met fin au contrat. Il est soumis à la fiscalité et aux prélèvements sociaux en vigueur.

Rémunération bonifiée

Supplément de revalorisation annuelle offert sur la part du versement investie sur le support en euros. Ce supplément s'appliquera sur le montant résiduel* présent sur le support en euros, prorata temporis de la date du versement au 31 / 12 / N.

*Le montant résiduel prend en compte les éventuels rachats et arbitrages réalisés entre la date d'effet du versement et le 31 / 12 / N

| Lexique (suite)

Revalorisation

Le solde positif de chaque compte de résultats trimestriel est reversé au choix de l'assureur selon une ou plusieurs des modalités suivantes :

- Revalorisation du capital garanti au terme
- Attribution de nouvelles parts de provision de diversification
- Revalorisation de la valeur de part de provision de diversification

Support en euros

Il s'agit d'un support dont les garanties sont exprimées en euros. La rémunération annuelle, une fois acquise, est définitive.

Supports en unités de compte

Tous les supports à l'exception des supports en euros et croissance. Les garanties de ces supports sont exprimées en nombre d'unités de compte.

Taux d'actualisation du support croissance (taux d'intérêt)

Taux fixé par l'assureur conformément à la réglementation en vigueur.

Taux de rendement des actifs

Taux correspondant au revenu moyen procuré par les placements de l'assureur.

Taux de rendement moyen des actifs

(uniquement pour les supports croissance)

Evolution de la valeur de l'actif sur l'année rapportée à la valeur de l'actif en début d'année.

Taux relatifs au support en euros

• **Taux de participation aux bénéfices**

Somme que l'assureur peut redistribuer aux assurés et qui représente une partie des bénéfices réalisés sur l'ensemble des contrats de même nature.

• **Taux global de revalorisation**

Ce taux est déterminé en fin d'année pour l'année qui vient de s'écouler. Il est supérieur ou égal au taux minimum annuel de revalorisation. Il s'applique par défaut à l'épargne au 31 décembre de l'année courante. Ce taux est net de frais de gestion annuels.

• **Taux minimum annuel de revalorisation**

Ce taux indique la revalorisation minimum de l'épargne et des versements de l'année en cours. Il est annoncé en début d'année et n'est valable que pour la seule année courante.



ECUREUIL VIE
CAISSE D'ÉPARGNE